



Union Départementale
Force Ouvrière du Doubs
2, Rue Léonard de Vinci
25000 BESANCON

Monsieur Charles DEMOUGE
Président de
Pays de Montbéliard Agglomération
8, Avenue des Alliés
25200 MONTBELIARD

Le 18 Janvier 2021,

Objet : harcèlement et menace de sanction sur un élu FO de Valest (usine d'incinération)

Copie à Monsieur Daniel GRANJON, vice-président de PMA , chargé de l'environnement.

Copie à l'inspection du travail

Copie à Monsieur le Préfet du Doubs

Monsieur le Président,

Le 14 Septembre 2020, une délégation de l'Union locale Force ouvrière à été reçue par les responsables de PMA ,dans leurs locaux.

Lors de cette réunion, la délégation FO a fait part des inquiétudes des salariés de Valest, opérateur de la délégation de service public. Les représentants de FO sont restés dans leur rôle de défenseurs des salariés, ne se mêlant ni des problèmes techniques, ni des problèmes de financement, ni du choix de l'éventuel délégataire de service.

Suite à cette délégation, l'Union locale a donné un court compte rendu à la presse et Monsieur HASANI, délégué syndical et élu au CSE, a affiché ce compte rendu à l'usine. D'ailleurs, depuis, plusieurs articles sont parus dans la presse, lesquels montrent tous que le souci qui avait motivé notre délégation, demeure. L'Union locale FO se tient d'ailleurs prête faire toutes les démarches qu'elle jugera nécessaires pour faire valoir l'intérêt des salariés, de tous les salariés.

Suite à cette délégation, la direction de l'usine n'a cessé de faire des reproches à Monsieur HASANI, cherchant manifestement à le pousser à bout.

Le 18 Novembre 2020, il a été convoqué à un entretien. Suite à cet entretien, nous avons envoyé un courrier à Monsieur DARCHY Jean-Tristan, responsable des ressources humaines de Valinéa, dans lequel nous relevons que la direction insiste et reproche à Monsieur HASANI, d'être aller voir PMA et d'avoir fait un compte rendu. Or, la démarche entreprise par notre représentant dans l'usine entre pleinement dans ses prérogatives.

Lors de l'entretien la direction évoque une pétition émanant des collègues de Monsieur HASANI, allant à son encontre ; cependant, celle-ci n'est curieusement pas montrée au salarié.

Or aujourd'hui, Monsieur HASANI vient de recevoir une convocation pour un entretien en vue d'une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement. Et, joint à cette convocation, on lui transmet un papier manuscrit. Ce papier est une lettre à destination du secrétaire du CSE, datée du 17 novembre 2020.

Notons que rien ne prouve la véracité de la date et que la direction a caché le nom des signataires.

Cette lettre serait donc l'émanation d'un certain nombre de salariés qui se plaignent de la façon dont leur élu, Monsieur HASANI joue son rôle au CSE.

Nous n'avons jamais vu nulle part que ce genre de reproche constitue une faute susceptible d'entraîner une sanction de la part de la direction.

Il faut aussi noter que dans cette lettre sans signature, il est dit que Monsieur HASANI fait tout cela afin « de nuire à la société ».

Les auteurs de cette lettre n'émettent aucune hypothèse sur ce qui pourrait motiver notre camarade, et pour cause... Monsieur HASANI n'a évidemment nullement l'intention de nuire à la société et d'ailleurs comment le pourrait-il ?

Oralement, on reproche aussi à Monsieur HASANI d'être anxigène. Comme tout salarié responsable, comme tout père de famille responsable, il cherche à savoir de quoi demain sera fait. C'est d'ailleurs ce qui motivait la délégation FO. Aujourd'hui encore, notre souhait le plus cher est que notre camarade soit rassuré sur son avenir qui est d'ailleurs le même que celui de tous ses collègues.

L'Union locale FO ne souhaite qu'une chose, pouvoir rapidement donner de bonnes nouvelles à tous les salariés.

Mais dans l'attente nous continuerons à faire notre travail et nous n'admettrons jamais que l'un d'entre nous soit menacé de licenciement parce qu'il fait son travail syndical sans demander la permission, ni à sa direction, ni aux autres syndicats de l'usine.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Pour l'Union Départementale FO
Hugues METILLE